

DECRET D/2022/ 0551 /PRG/CNRD/SGG
PORTANT LIMOGAGE D'UN HAUTS CADRE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 3 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration publique ;

Vu la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019 portant Statut général des Agents de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 17 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;

Vu le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2021/0548/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant structure du Gouvernement de la Transition ;

Vu le Décret D/2022/0549/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement de la Transition ;

Vu le Décret D/2022/0131/PRG/SGG du 03 mars 2022 portant attributions et organisation du ministère des Infrastructures et des Transports ;

Vu le Communiqué N° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

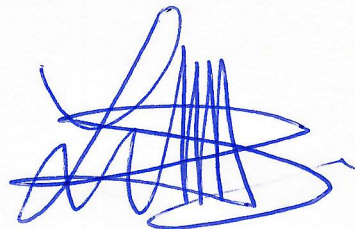


DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Ibrahima Sory Camara Directeur General Adjoint du Fond d'Entretien Routier (FER) est limogé.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 NOV 2022

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a series of vertical strokes, positioned below the date.

Colonel Mamadi DOUMBOUYA